**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PÉTANQUE ET JEU PROVENCAL
DE CHARENTE MARITIME**19, rue du Moulin de la Prée, 17300 ROCHEFORT.Tél/Fax/Répondeur : 05.46.88.07.66E-mail : cd17@petanque.frSite internet : [www.ffpjp-cd17.com](http://www.ffpjp-cd17.com/)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023**

**DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2023**

Le quorum est atteint, pour ce 58ème congrès Départemental, avec un total de 146 voix sur 157.

Clubs absents : LE THOU, MESCHERS, ST GEORGES D’OLERON, LES GONDS, BORDS.

**OUVERTURE DE SÉANCE à 9H00**
Le Président du CD 17 ouvre la séance en présentant Dominique DUGAST, la nouvelle secrétaire administrative du Comité Départemental.Il indique également que le CD a subi une panne informatique, suite à un câble arraché.
En conséquence, le siège du CD n’a pas été joignable informatiquement et téléphoniquement pendant plusieurs jours.

**CONCOURS**

**AB VAUXOISE**

Le CD a été informé que ce club n’a plus accès au boulodrome de cette commune. En conséquence, les concours inscrits au calendrier 2024 ont été enlevés, puis remis, le Club s’étant engagé à nous préciser les lieux où se dérouleront ses compétitions.
Le club indique qu’il n’a pas été informé de cette décision par la Mairie.
Une copie du courrier sera adressée au club par le CD17.

**Concours Régionaux**

Les clubs de CHATELAILLON et SURGERES n’ont pas fait les démarches d’inscriptions en temps voulu auprès de la Région.

Ces concours ont été classés, dans un premier temps, en Départemental, puis ont été acceptés comme Régional.

**ROCHEFORT CP**

Jean-Michel GILLES, dirigeant de ce club, intervient sur le fait d’une concurrence par le club de ST PIERRE D’OLERON, lors de son concours officiel du 11 novembre 2023.

Le CD déplore cette situation et précise que pour ce genre de situation, il serait préférable que les clubs se contactent en amont.

**ELECTIONS PARTIELLES**
Les clubs ont été informés qu’il y a 3 postes à pourvoir, suite au départ de Denis VAULTIER à l’Île de la Réunion, du décès d’Alain COUSSY et de la démission d’Isabelle TEXIER.
Le CD a reçu tardivement la candidature de Dominique AUGREAU à l’élection du CD et d’un autre côté la démission de Mickaël GERON, quelques jours avant l’Assemblée Générale.

Il est demandé à l’assemblée générale si elle accepte la candidature tardive de Dominique AUGREAU pour pourvoir aux 4 postes vacants.
Aucun Club ne s’opposant à cette proposition, elle est acceptée à l’unanimité.

Les 5 candidats sont présentés : Evelyne VIDAL, Martine ZOMPETTA, Dominique AUGREAU, Bernard COUZINET, Christian MONGENET-LAMAISON.
La commission électorale est composée de Eric BŒUF, Jean-Pierre DUPUY, Jean-Jacques PINAUD, assistés de Denis FERRER et Pascal MAURAT.
Les clubs sont ensuite invités à voter et l’assemblée générale se poursuit pendant le dépouillement.

**Nouveaux clubs**

2024 pourrait voir l’affiliation du club de PLASSAC et 2025 celle de MONTGUYON ST MARTIN D’ARY.

**ADOPTION DE COMPTE RENDU**

Le Compte Rendu de l’Assemblée Générale 2022 est adopté à l’unanimité.

**DÉCÈS 2023**

Le Président énumère les noms des personnes décédées au cours de cette saison et un moment de recueillement est respecté en leur mémoire.

**RAPPORT MORAL**

**Nombre de licenciés**

2023 a connu une augmentation de 302 licenciés portant le total à 3422. Ceci place le CD17 à la 3ème place des départements de la Nouvelle Aquitaine.

**Participation aux qualificatifs**

Une nouvelle augmentation de la participation a été constatée (forte pour certains Quaificatifs, en particulier pour le Jeu Provençal).

**Rappels**
Il est rappelé qu’il est impératif de respecter les dates butoirs et de répondre en temps voulu au CD17.

Chaque année, la FFPJP nous demande certaines statistiques, concernant notre discipline sportive.

De votre retard, pourrait dépendre un retard du Comité, qui, lui, sera sanctionné d’une amende de 150.00€.

**Formations**

Des formations à Gestion-Concours, de délégué, de faisant office d’arbitre, d’utilisations informatiques ont été organisées en 2023.

De nouvelles Formations gratuites seront organisées en 2024 par le Comité.

Veuillez faire connaître, dès maintenant, les noms de vos candidats, auprès du Secrétariat, pour les programmer dès que le nombre de candidats minimum sera atteint.

**Tir de précision**

Il est précisé que les championnats pour les Séniors seront organisés les années impaires et tous les ans pour les Juniors.

**RAPPORT SPORTIF**

**Stage Jeune**

Roxane CROQUEFER et Pierre METREAU participeront à un stage inter-Régions les 8 et 9 décembre 2023 à SIN LE NOBLE (59).

**Divers classements**
 Meilleur club en nombre de licenciés : ST GEORGES DE DIDONNE.
 Meilleur club par rapport aux résultats : JONZAC.
 Meilleur joueur : MAZURIE Cédric (ROYAN).

**Champions Départementaux des Clubs :**
 Féminin : - Division 1 : JONZAC qui monte en CRC.
 - Division 2 : SURGERES.
 Vétéran : - Division 1 : JONZAC qui monte en CRC.
 - Division 2 : ST XANDRE.
 - Division 3 : LES MATHES.
 - Division 4 : ROYAN.

 Toutes Catégories : - Division 1 : SAINTES USSP qui monte en CRC.
 - Division 2 : LES GONDS.
 - Division 3 : BUSSAC FORET.

 Jeu Provençal : MATHA qui monte en CRC.

**Résultats des championnats Régionaux :**
 Joueuses et joueurs qualifiés aux championnats de France par la Région.
 - Valérie MOREAU : Championne Tête à Tête.
 - Thomas RABAT : Vice champion de Tir de Précision.
 - Adeline MOLLIET, Elisa PARMENTIER : 1/2 finalistes Doublette Féminin.
 - Kellyane CROQUEFER, Bastien PERE, Alexis QUANQUOIT: Champions Triplette Junior.
 - Didier CHAUSSEPIED, Stéphane MORISSEAU : Vice champions Doublette Jeu Provençal.

**BILAN FINANCIER 2023**

**Résultat de la saison 2023**
Il est déficitaire de 12082€.
Ceci s’explique en partie par les coûts de départ à la retraite de la secrétaire du CD et du cumul avec la nouvelle secrétaire pour une bonne passation des informations.
A cela se sont ajoutés les championnats supplémentaires en Triplette Mixte et du Tir de Précision, et une soirée remises des récompenses plus coûteuse avec des récompensés de 2021 et 2022. La remise des récompenses 2023 fera partie du bilan 2024 car elle est organisée après la clôture des comptes.
Il est également signalé une créance du club de BORDS de 672€.

Cette année déficitaire était prévue au budget prévisionnel mais elle a été atténuée par l’augmentation du nombre de licenciés.

Il reste 3229€ d’excédent des années Covid qui seront imputés en 2024.

Les vérificateurs aux comptes étaient Jean-Claude ROBERT et Rémi SAVOLDELLI.

Quitus est donné pour une bonne tenue des comptes.

Le résultat 2023 est adopté à l’unanimité.

Désignations des vérificateurs aux comptes
 2024 : Evelyne VIDAL et Rémi SAVOLDELLI (St Pierre d’Oléron).
 2025 : Pascal MAURAT (Le Gua), Eric PESSIOT (Fouras).

**BUDGET PRÉVISIONNEL 2024**

Il est fait état d’un budget non équilibré de – 383€.
Ont été pris en compte les points suivants :
L’augmentation du loyer du siège social.
Plus de déplacements pour les réunions du comité directeur qui va être complété par de nouveaux membres.
Les déplacements assez lointains des championnats de France.

Le budget prévisionnel 2024 est adopté à l’unanimité.

**VŒUX DES ASSOCIATIONS**

 **Club de JONZAC**

Il souhaite que les clubs organisateurs de championnats Départementaux offrent, sur place, des récompenses aux équipes championnes, en complément de celles remises en fin de saison à la soirée remises des récompenses.
Le CD17 adhère à cette proposition qu’il ne peut pas imposer.

Une question est également posée au sujet du principe de la classification mais ceci est du ressort de la FFPJP.

**Club de BREUILLET**

Il est demandé que les qualificatifs se déroulent autrement qu’en Elimination Directe.

La réponse sera donnée plus tard dans la réunion lors de la présentation d’une réforme des qualificatifs et championnats Départementaux dans notre comité.

Il est également souhaité d’éviter des rencontres de CDC Féminin et Toutes Catégories pendant les vacances scolaires. Le CD étudiera la situation mais le calendrier étant très chargé toute l’année, cela peut s’avérer compliqué.

**PROJETS ET DIRECTIVES DU CD17**

**Calendrier papier**

Le calendrier papier créé en 2023 sera reconduit en 2024 au même tarif de 1€.

**Frais de participation des concours**

Le règlement Fédéral stipule que le maximum autorisé pour un concours Départemental est de 4€ par joueur. Ceci pour un concours A et B au minimum (voir Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP).
Pour un concours en Formule 1, les frais de participation doivent donc être inférieurs à 4€.
Plusieurs réactions ont lieu dans l’assemblée générale, qui ne comprend pas cette mesure Fédérale, qui va diminuer les répartitions de prix, alors que nous appliquions un montant de 5€ par joueur sans contestation des participants.
Le Président rappelle que c’est une mesure Fédérale que nous aurions dû déjà appliquer en 2023 mais que les clubs en désaccord peuvent adresser au CD17 un mail de contestation qui sera transmis à la Fédération.

**Dotations Départementales**

Au niveau Fédéral, rien n’est prévu pour les concours Départementaux spécifiques : Féminin, Vétéran et Mixte.
Le CD17 a établi le barème suivant pour ces concours : - Maximum de 300€ en Tête à Tête.
 - Maximum de 600€ en Doublette.
 - Maximum de 900€ en Triplette.
L’assemblée adopte à l’unanimité ce barème.

**Réglementation des EAPS**

Il est rappelé que les établissements recevant du public sont soumis à certaines règles de sécurité à respecter pour ne pas se trouver dans une mauvaise situation. Sont visés : la sécurité et les débits de boissons.

**Statuts des clubs**

En 2016, les statuts types de la FFPJP devaient être appliqués par tous les clubs, tout en laissant quelques latitudes.

Aujourd’hui, seulement 36 clubs sont en règle avec la Préfecture et le CD17.
4 clubs n’ont rien fait et 22 n’ont pas envoyé le récépissé de modifications des statuts de la Préfecture au CD17.

**Recensement des arbitres du CD17**

Nous disposons de 46 arbitres déclarés, mais aucun n’a suivi de recyclage.

**Recensement des éducateurs du CD17**

En avril 2023, nous avions 31 éducateurs mais aucun n’a suivi de recyclage.

Sauf mutation possible, à ce jour, il ne nous reste que 6 éducateurs, car les BF3, au nombre de 2, n’ont pas à faire de recyclage et que les 4 autres ont été formés il y a moins de 5 ans.

**Coupe de France 2023 de Jeu Provençal**

Le Cd17 n’a plus d’équipe en course.

**Coupe de France 2024 de Jeu Provençal**

Inscription auprès du CD17 avant le 13 décembre 2023, date butoir.

**Championnats Régionaux 2024 en Charente Maritime**

Ils se dérouleront tous au boulodrome de ROCHEFORT, du 17 au 20 mai.

**Paiement au CD17**

Il est demandé aux clubs de favoriser les règlements par virement.

Le RIB du CD sera adressé à tous les clubs, par le Trésorier Général.

**Qualificatifs et championnats Départementaux**

Excepté pour le jeu provençal, tous les championnats Départementaux seront précédés d’un seul qualificatif.

Pour les trois qualificatifs Féminins et celui du Tête à Tête Masculin, ils auront lieu la veille du championnat Départemental.
Tous les autres, auront lieu lors d’un week-end précédent (sauf pour les Vétérans).
Tous les qualificatifs se dérouleront par poule.
Les qualificatifs Féminin et celui du Tête à Tête Masculin auront lieu à 14H00, et tous les autres à 9H00.

Les championnats Départementaux se dérouleront avec 64 équipes, excepté pour les Féminines qui dépendent du nombre d’équipes inscrites.
Les championnats Départementaux Féminins et Tête à Tête Masculin seront sur une journée avec jet du but à 9H00.
Les autres championnats débuteront sur une demi-journée, jet du but à 14 H 00, avec uniquement les parties de poules jouées. Ils se poursuivront le lendemain, en élimination directe, à 9H00 avec les 16èmes et 8èmes le matin, et à 14H30, les 1/4, 1/2 et Finale.

**Frais de participation aux qualificatifs**
Ils passent de 1,50€ à 2,50€, mais se dérouleront par Poule, ceci pour compenser la perte avec la diminution du nombre de qualificatifs.
Cette augmentation permettra un dédommagement forfaitaire d’hébergement pour les qualifiés aux championnats régionaux, à condition que le championnat soit au minimum à 100 kms du lieu du club du joueur.
Le forfait sera de 30€ par joueur, sous condition de fournir un justificatif d’hébergement.

**PROJETS ET DIRECTIVES DE LA REGION :**

**Qualification aux championnats de France Jeunes**

 5 équipes par catégorie seront qualifiées par la Région.

**Tir de Précision Junior 2024**
Il y aura 2 championnats de France distincts : 1 pour les Féminines et 1 pour les Masculins Juniors exclusivement.
Pour les championnats Régionaux, il y aura une seule Féminine qualifiée et 3 Masculins au niveau départemental.

**PROJETS ET DIRECTIVES DE LA FFPJP**

**Honorabilité**

Après celle à indiquer pour les dirigeants en 2023, c’est au tour des Arbitres en 2024.

**Election à la FFPJP**

La Parité Homme / Femme sera respectée à 50%.
Le Président de la Fédération ne pourra faire un maximum que 3 mandats de 4 ans. Il pourra être rémunéré.

**Changement du mode de scrutin**

Il sera voté sur une liste intégrale composée de 24 élus, plus 8 membres issus de 4 collèges électoraux, soit 2 par collège en respectant la parité Homme / Femme.
Les collèges électoraux seront  au niveau de l’arbitrage, des éducateurs, des sportifs de haut niveau et des représentants des Régions.

Les clubs voteront pour 50% des voix, les CD pour 25% des voix et les autres 25% des voix seront réservés aux collèges électoraux.

**Lieux manquants de championnats de France**

Triplette Jeu Provençal : 5 au 7 juillet 2024 à BRIANÇON (05).
Doublette Masculin et Tête à Tête Féminin : 31 août et 1er septembre 2024 à ST YRIEIX (16).

**Certificat Médical**

Le Certificat Médical n’est plus exigé pour les majeurs.

Les mineurs devront répondre à un questionnaire médical et devront présenter un Certificat Médical, si une seule réponse est positive.

Le Questionnaire figure sur notre site internet, à la rubrique « Servez Vous ».

**Championnats des Clubs Féminins**

Comme cela avait été annoncé l’an passé, cd Championnat des Clubs Féminin passe de 4 à 6 joueuses avec 2 remplaçantes. Le déroulement d’un match sera le même que pour les Toutes Catégories.

**RESULTAT DE L’ELECTION PARTIELLE**

AUGREAU Dominique : 114 voix. Elu.
COUZINET Bernard : 113 voix. Elu.
MONGENET-LAMAISON Christian  94 voix. Elu
VIDAL Evelyne : 106 voix. Elue.
ZOMPETTA Martine : 81 voix. Non élue.
Voix nulles : 6.

La séance est levée à 12H30.

Patrick PAQUET Eric PAIN
Président du CD17 Secrétaire du CD17